

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Vendredi 11 Janvier 2019 (01) Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 11 janvier 2019 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau	Bertrand Taillefer
Lucie Vignola	André Lafrenière
Chantale Perreault	

Le conseiller Patrick Gautschi était absent.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

19-001 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-002 3- Adoption des procès-verbaux des 7 et 14 décembre 2018

La conseillère Chantale Perreault demande une modification à la résolution 18-296 du procès-verbal du 14 décembre. Le commentaire de M. Gautschi ne doit pas être inscrit au procès-verbal, seulement le résultat des délibérations et cela selon les mentions édictées dans un ouvrage de l'ADMQ.

Que les procès-verbaux des séances des 7 et 14 décembre 2018 sont adoptés avec la modification du procès-verbal du 14 décembre.

Le vote sur la modification est demandé au conseil :

Julie-Anne Cousineau	oui
Bertrand Taillefer	oui
Lucie Vignola	oui
André Lafrenière	oui
Chantale Perreault	oui

Adopté unanimement par les conseillers.

4.0 Rapport de correspondance

5.0 État financier (non déposé)

19-003 6. Adoption des comptes à payer au montant de 50 787.11 \$

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 50 787.11 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11949	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*
11950	Transport Patric Légaré enr.	1 724.62 \$*
11951	Bell Canada	687.29 \$*
11952	Compo Recycle	35 690.25 \$*
11953	Dicom Express	10.88 \$*
11954	Fonds d'information sur le territoire	40.00 \$*
11955	Jobert inc.	65 582.66 \$*
11956	L'Union-Vie	3 485.45 \$*
11957	Ministre des Finances	178.00 \$
11958	Financière Banque Nationale	794.90 \$*
11959	Me Pierre-Édouard Asselin	651.51 \$
11960-61	Benson Pièces d'auto	770.62 \$
11962	Blanko	1 552.16 \$
11963	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	4 599.00 \$
11964	Boucherie La Différence	144.25 \$
11965	Canadian Tire	379.54 \$
11966	CMP Mayer inc.	163.27 \$
11967	Coopsco des Laurentides	13.60 \$
11968	Julie-Anne Cousineau	388.29 \$
11969	Claude Rondeau Ent. électricien	954.00 \$
11970	CSE Incendie et Sécurité inc.	2 094.84 \$
11971	Dufresne Hébert Comeau, avocats	290.32 \$
11972	Eddynet inc.	1 155.50 \$
11973	Environex	58.07 \$
11974	Félix Sécurité inc.	586.37 \$
11975	Gestion Normand Forget inc.	367.92 \$
11976	Héloïse Thibodeau, architecte	12 210.35 \$
11977	Journal Altitude 1350	547.53 \$
11978	Librairie Martin inc.	987.94 \$
11979	Linde Canada Ltée	33.12 \$
11980	Liquidation 125 plus	156.38 \$
11981	Nortrax Québec inc.	5 220.42 \$
11982	Patrick Morin	1 454.26 \$
11983	Chantale Perreault	83.91 \$
11984	Pivin et Drapeau inc.	1 523.42 \$
11985	Pneu Villemaire	7.35 \$
11986	Distribution Praxair	123.01 \$
11987	Produits sanitaires des plaines inc.	265.69 \$
11988	PG Solutions inc.	536.55 \$
11989	Remorques Des Monts	8 364.43 \$
11990	Remorquage Rondeau	2 046.56 \$
11991	Info Page	63.09 \$
11992	SRAD Communications	2 530.60 \$
11993	Techno Diesel	192.99 \$
11994	Tenaquip ltd	169.52 \$
11995	Remboursement employé	14.63 \$

11996	Wilson & Lafleur Ltée	86.10 \$
11997	Remboursement taxes	85.00 \$*
11998	Ass. des directeurs municipaux du Qc	1 734.22 \$
11999	Ass. des directeurs des travaux publics	200.00 \$
12000	Bell Canada	16.53 \$*
12001	CARA	200.00 \$
12002	COMBEQ	695.60 \$
12003	Eduexpert	1 786.71 \$
12004	Féd. Québécoise des municipalités	1 383.39 \$
12005	Ministre des finances	689.85 \$*
12006	PG Solutions	18 275.29 \$
12007	Purolator inc.	265.88 \$*
12008	Rogers	88.50 \$*
12009	Tourisme Lanaudière	229.95 \$
12010	APSAM	50.00 \$*
12011	Féd. Québécoise des municipalités	344.93 \$*
12012	Purolator inc.	10.60 \$*
12013	Bell Canada	154.40 \$*
12014	Petite caisse	1 400.00 \$
12015	Compo Recycle	5 752.56 \$*
12016	Conteneur Recycle inc.	870.71 \$*
12017	Dicom Express	30.47 \$*
12018	Juteau Ruel inc.	2 295.82 \$*
12019	Sélect Animation Productions	2 200.00 \$
12020	Évade-Toi	804.83 \$
12021	Mélanie Maheu	250.00 \$
12022	Légèrement Crinqué	1 760.00 \$
12023	PitneyWorks	589.88 \$*
12024	Sélect Animation Productions	6 109.82 \$

Total des incompressibles : 122 314.93 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

Présentation à l'assemblée des prévisions budgétaires et le projet de taxation.

19-004 7.1 Règlement de taxation 2019 [n/d R-185-2019]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement de taxation 2019, tel que lu et déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-005 7.2 Règlement fonds de roulement- ajout [n/d R-195-2019]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement de fonds de roulement 2019, tel que lu et déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-006 7.3 Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage [n/d R-139-62]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement de zonage 139-62, dans sa forme et teneur, sans modification au premier.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-007 7.4 Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement [n/d R-140-11]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement de lotissement 140-11, dans sa forme et teneur, sans modification au premier.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

19-008 8.1 Combeq - renouvellement [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle l'adhésion de Martine Bélanger et Daniel Lauzon auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2019, au coût de 605 \$ plus les taxes applicables. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-009 8.2 Tourisme Lanaudière- renouvellement [n/d 114-500]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2019, au coût de 229.95 \$. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-010 8.3 Fédération Québécoise des Municipalités - renouvellement [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2019, au coût de 1 383.39 \$ taxes incluses. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-011 8.4 Ass. des directeurs Municipaux du Québec-adhésion [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle l'adhésion de Chantal Soucy et de Martine Bélanger auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019, au coût de 903 \$ pour la cotisation et 696 \$ pour l'assurance, plus les taxes applicables. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-012 8.5 Association des directeurs des travaux publics des basses Laurentides [n/d 114-100]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adhère auprès de l'association des directeurs des travaux publics des basses Laurentides pour l'année 2019, au coût de 200 \$. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-013 8.6 PG solution [n/d 401-133]

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques de l'année 2019 auprès de PG Solution, pour la somme de 16 912.84 \$. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-014 8.7 CARA [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adhère auprès de l'organisme de bassin versant CARA pour l'année 2019, au coût de 229.95 \$ taxes incluses. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-015 8.8 Demande de radiation [n/d mat.6215 88 2611]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de la taxe 2018 des insectes piqueurs suite au changement de code d'utilisation de l'immeuble soit de terrain vacant à fond de lac.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-016 8.9 Procédure – 2834, chemin Notre-Dame-de-la-Merci [matricule 6625 21 6245]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que suite au changement d'associés de notre firme d'avocats, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci modifie la résolution 18-242 pour, ainsi mandater la firme Roy et Asselin inc. à entreprendre les procédures dans ce dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-017 8.10 Ministère des Transports – Permission de voirie [n/d 403-121]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède au renouvellement de la permission de voirie sur le pont numéro 14 979 situé sur le lot 15 rang 5. Le coût du renouvellement est de 689.85 \$ pour une période de 60 mois. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-018 8.11 Transferts fonds réservés [n/d 204-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le transfert des budgets 2018, selon la liste déposée, dans un fonds réservé pour les mêmes dépenses en 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-019 8.12 Comité de travail [n/d 102-111]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la liste des comités de travail telle que déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-020 8.13 Employé – modification d'horaire [n/d 302-100]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la modification de l'horaire de la responsable des loisirs à 32 heures par semaine, à compter de la semaine du 13 janvier 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

19-021 9.2 SRAD - achat contrat de location [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci ne renouvelle pas le contrat de location 108768 et la municipalité se porte acquéreur des 4 appareils de communication pour la somme de 278 \$ plus taxes. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-022 9.3 Service incendie - équipement [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale de procéder à l'acquisition de 6 chapeaux de pompier ainsi que 10 cagoules noires au coût total de 1 775 \$ plus taxes. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-023 9.4 Service incendie – formation [n/d 304-110]

Le conseiller Monsieur Bertrand Taillefer se retire mentionnant son intérêt pécuniaire

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de poursuivre la formation des 3 cadets pompier (Bertrand Taillefer, Francis Pelletier et Jacques Bourassa) pour la section 2 de la formation pompier 1, au coût de 1 554.00 \$ plus taxes. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-024 9.5 Service incendie – logiciel [n/d 402-101]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications auprès de PG Solutions au coût de 1185.00 \$ plus taxes. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-025 9.6 Service incendie – appareils respiratoires [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la remise à neuf de 8 appareils respiratoires de marque DRAGER, selon les normes, au coût de 12 920.00 \$ plus taxes.

La somme nécessaire pour la remise à neuf sera prise au fonds de roulement et sera remboursée sur une période de 5 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

19-026 10.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports [n/d 208-150]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

19-027 11.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs [n/d 401-111 2019-2021]

Suite à l'ouverture de soumission, le mercredi 9, le comité de sélection s'est rencontré et a analysé la seule soumission reçue, soit GDG

Environnement. La conformité de la soumission a été établie. Le résultat de l'ouverture de l'enveloppe des prix est le suivant :

2019	151 120.31 \$ plus taxes
2020	152 631.51 \$ plus taxes
2021	154 157.83 \$ plus taxes

En conséquence,
Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de GDG Environnement pour le contrôle des insectes piqueurs 2019-2021, pour les montants mentionnés.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la firme GDG Environnement à faire la demande au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'un certificat d'autorisation au nom de la municipalité pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour les années 2019-2020 et 2021.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère responsable

19-028 12.2 Loisirs – Fête nationale [n/d 802-114]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu,

que le conseil municipal autorise la tenue de la Fête nationale le 23 juin et autorise les dépenses de 18 000\$, dont 9000\$ seront couvertes par la vente d'alcool, les commanditaires et/ou autres et 9 000\$ par le budget autorisé, tel que présenté dans les prévisions budgétaires.

Advenant un dépassement de coût, le budget global des loisirs sera révisé en conséquence.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-029 12.3 Loisirs – Festival Petits bonheurs [n/d 802-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal autorise la tenue d'un spectacle le dimanche 5 mai, lors du Festival Petits bonheurs, et autorise le budget de 600\$ tel que prévu dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-030 12.4 Loisirs – Semaine de relâche [n/d 802-100]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal autorise la tenue d'une activité classe neige pendant la semaine de relâche (3 au 9 mars 2019) et autorise le budget de 600\$, tel que prévu dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

19-031 13.2 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination [n/d 102-111]

Il est proposé le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci doit nommer les sièges impairs pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020:

Siège # 1 : Madame Chantale Perreault
Siège # 3 : Monsieur Richard Daigneault
Siège # 5 : Monsieur Gilles Pelletier
Siège # 7 : Poste vacant
Siège # 9 : Monsieur Roland Soucy

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement

19-032 14-1 Manoir de la rivière Dufresne [n/d 403-121]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la conseillère, Madame Julie-Anne Cousineau, à siéger comme représentante au Manoir de la rivière Dufresne.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**

15.1 **Rapport de la conseillère responsable**

Période de questions sur les arts et la culture

19-033 16. **Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #19-003, 19-
008, 19-009, 19-010, 19-011, 19-012, 19-013, 19-014, 19-015, 19-017, 19-020,
19-021, 19-022, 19-023, 19-024, 19-025, 19-027, 19-028, 19-029, 19-030.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

11 personnes

Fin de la session 20h25

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale